

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



BETTERAVES A SUCRE : Les cultures sont en retard en bien des endroits ; la perspective des betteraves en terre n'autorise aucun emballement pour la prochaine récolte. Un accord de limitation de production, convenu entre les fabricants, a fixé celle-ci à 800.000 tonnes de sucre. Une loi de stockage a été votée, permettant de retirer du marché 170.000 tonnes. Ces mesures de protection semblent suffisantes pour permettre la progression des cours et accorder aux producteurs une recette moyenne.

LA CHAPELLE-GLAIN : Les courses de chevaux de la Chapelle-GLAIN auront lieu dimanche prochain 2 août. Tous les ans désormais, les courses auront lieu le premier dimanche d'août.

BERGERIE DE RAMBOUILLET : Une nouvelle session de cours commencera le 17 Août. La durée de l'enseignement est d'une année ; les élèves sont logés, nourris et reçoivent une indemnité mensuelle de 150 fr. Adresser les demandes, avant le 1^{er} Août, à l'Union Ovine de France, 292, boulevard Saint-Germain, Paris.

ARRACHAGE DU LIN : Certains constructeurs d'arracheuses mécaniques s'offrent à exécuter l'arrachage à façon pour la campagne 1931, au prix de 400 francs l'hectare. Le cultivateur doit fournir deux chevaux et un conducteur.

CHIENS BERGERS : Le Club français du Chien de berger organise en septembre-octobre 1931, en Seine-et-Oise, un Concours itinérant de travail de chiens de bergers sur moutons, afin de récompenser les possesseurs de meilleurs chiens de race, préposés à la garde des troupeaux.

UN TROP MALIN : M. René Beyer, cordonnier parisien, vient d'esquiver 60.000 francs aux Assurances Sociales, en présentant tous les huit jours des pièces de paternité. Il toucha ainsi, pour 42 enfants... imaginaires et sans une maladresse, l'escroc continuait encore à tromper les Assurances Sociales.

SUCRE ARTIFICIEL : Le gouvernement des Soviets a conclu un accord avec le professeur Bergins, pour l'exploitation d'une fabrique de sucre artificiel, avec la cellulose du bois. Que diraient nos planteurs de betteraves, si on généralisait en France ces nouveaux procédés de fabrication du sucre ?

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE LAITIÈRE : vient de se tenir à Copenhague (Danemark). Dans ce pays, l'organisation coopérative atteint un développement considérable ; sur 1.665 laitières, 1.362 sont des laitières coopératives.

Le Statut de la Viticulture devant le Parlement

La semaine dernière, nous avons parlé de l'importance de la loi qui vient d'être votée. Nous avons montré l'accord unanime des vignerons devant l'imminence du mortel danger qui menace l'économie de la vigne de France, et prouvé la nécessité où l'on était de faire quelque chose. De cette nécessité un projet était né, on lui a donné le nom d'un de ses promoteurs, M. Labrousse. Quel fut l'accueil qui lui a été fait par les Chambres ?

Ce furent des séances mouvementées, celles des 9, 10, 11, 17, 21 et 24 juin ! L'on put croire que malgré les efforts de M. Barthé (Hérault) et de M. Tardieu, le projet élaboré par les Associations viticoles, allait rester sur le carreau. Il était inutile d'espérer voir tout le monde du même avis, d'autant que beaucoup de députés n'ont pas d'électeurs producteurs, mais des électeurs buveurs ou marchands de vin. Chose remarquable, c'est entre les représentants des régions viticoles qu'il y eut le plus de chahut.

Chacun voulait chanter sa petite chanson, et avec en poche quelques lettres d'électeurs marchands de plants, vignerons de Noailles ou autre acabit, signaler son dévouement à la chose publique. Quelques-uns n'ont du reste été que leur parfaite indigence intellectuelle. Ils auraient mieux fait pour eux-mêmes de se taire ; pour le public c'est une autre histoire, car on a ri, et quand on rit, tout va.

En sus des arrondissements on retrouva les nihilistes, les démoralisés, les chimériques, les dogmatiques, la confusion fut générale. M. Tardieu s'exprimant, on arriva à dire qu'il serait tout de même honnête que les députés ne puissent pas se mettre d'accord alors que les vignerons l'étaient. Et l'on passa aux articles.

Le 1^{er} de la loi institue une taxe ou redevance pour les hauts rendements, son but est de provoquer la qualité en place de la quantité. Il fut longuement débattu. Notons une bonne intervention de M. Gaumet, du groupe du Centre et de l'Ouest, il stigmatisa notre politique d'importation et d'exportation.

Dès que l'article 3 (ancien art. 2 du texte Labrousse) vint en discussion, il fut le terrain de longues et furieuses harangues. Il a trait à l'interdiction de planter de nouvelles vignes. Les dogmatiques mirent en avant, non sans raison, le droit de propriété, la liberté chez soi, etc... Comme il a pour but d'arrêter la folie de la vigne, il est malgré tout indispensable. Sur l'intervention de M. de Monicault, il fut adopté en limitant la durée de son effet à 10 ans : c'est la promulgation sous bénéfice d'inventaire. La mesure est bonne. Dans son application, les députés ont apporté de nombreuses

modifications au texte primitif. Voté par 318 voix contre 273, tel qu'il est maintenant, on se demande si il aura une action suffisante.

A l'article 6 de Labrousse, devenu le 7 de la loi, blocage d'une partie de la récolte, l'orage gronda. On n'a su que compliquer les choses. Après intervention de M. Chautemps (Indre-et-Loire), Tinguay du Pouët (Vendée), l'article fut adopté avec une large, très large détaxe à la base. Il ne jouera que chez les producteurs dont la récolte globale dépassera 400 hectos ! Cela limite singulièrement son efficacité. A cause de nos récoltes, qui dans le Centre et l'Ouest sont essentiellement irrégulières, nous demandons, ce qui était équitable, que le blocage ne jouât pas pour le vigneron dont la moyenne des trois dernières récoltes n'aurait pas dépassé 40 hectos à l'hectare, gros moyens et petits exploitants. Nous n'avons pas été suivi, c'est regrettable. Heureusement que cette mesure sera soumise à l'avis des offices départementaux. On pourra se défendre un peu.

Le vin jouissant d'une appellation, comme le Muscadet, n'est pas sujet au blocage. Enfin, le projet Labrousse prévoyait par un article 7, la libre visite des chais par les agents de répression des fraudes. Nous nous y étions toujours énergiquement opposés. Nous avons eu gain de cause, grâce à l'intervention des députés du Centre et de l'Ouest, Chautemps, Proust (Indre-et-Loire), Sevestre (Deux-Sèvres), Besnard-Frérin (Loir-et-Cher).

Ajoutons qu'une importante suggestion de notre Fédération a été encore retenue. Les fonds produits par les diverses redevances, ne tomberont pas dans les caisses de l'Etat. Ils seront remis à un Comité où les vignerons seront représentés, ils serviront à la propagande du vin. C'est un succès.

La loi, en plus des 4 grands articles de base dont nous venons de parler succinctement, en comporte 14 autres. Ils sont relatifs à la régie, la distillation, le carburant national, etc... On devra mettre de l'alcool dans l'essence des poids lourds ! Souhaitons qu'il ne fasse pas trop zigzaguer les autobus.

Tel qu'il est sorti de la Chambre, le texte du statut arriva au Sénat le Vendredi 3 juillet, dernier jour avant la clôture. Il y fut présenté par M. Donon (Loiret) et soutenu par M. Tardieu. Leurs instances furent vaines, afin que la loi fut votée de suite, que l'on put la mettre en application pour les prochaines vendanges.

Nous disons, leurs instances furent vaines ; nous n'exagérons rien, en particulier en ce qui concerne M. Tardieu. A la Chambre surtout, le Ministre de l'Agriculture a soutenu notre cause avec toute l'énergie dont il est coutumier. Ayant étudié le pro-

Semaine Agricole de l'Orne

En vue de faire connaître les produits de l'agriculture et de l'élevage de l'Orne, il est organisé, pour la seconde fois, sous le nom de « Semaine Agricole de l'Orne », un grand concours qui se tiendra à Laigle, dans la dernière semaine de septembre.

Cette manifestation, qui aura lieu du 22 au 27 septembre prochain, comportera des concours des plus beaux spécimens de chevaux « trotteurs français », « demi-sang normand » et « percherons » et des reproducteurs de la race bovine normande inscrits au Herd-Book. En outre d'un concours beurrier, la « Semaine Agricole de l'Orne » comprendra des concours d'animaux des espèces ovine et porcine, d'animaux de basse-cour, des expositions d'apiculture, d'horticulture, d'arboriculture, de floriculture, de pomologie, de produits agricoles et de produits des industries annexes de la ferme (beurre, fromages, cidres, poirées, eaux-de-vie, etc...), des expositions de matériel et de machines agricoles ainsi que des concours d'enseignement agricole et d'artisanat rural.

Son programme, susceptible d'intéresser les éleveurs, les agriculteurs et les amateurs de toutes les régions françaises et même étrangères, sera adressé à toutes les personnes qui en feront la demande au Directeur des Services Agricoles de l'Orne, 60, rue Saint-Blaise, à Alençon, commissaire général de la Semaine Agricole de l'Orne.

Ajoutons qu'à cette importante manifestation seront annexés, cette année, les concours spéciaux des races bovine normande, porcine normande et de Bayeux.

jet avec nos grandes Associations, il a par ses lumineuses interventions eu une action décisive sur le vote de la loi. Nous devons lui en être reconnaissants.

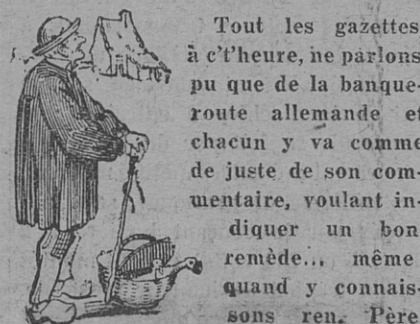
Le Sénat l'a adoptée dans son entier, sous réserve qu'il fut par la suite possible d'y faire des rectifications.

En définitive la loi ne brille ni par la simplicité ni par la clarté. A-t-elle une suffisante efficacité à l'égard de la viticulture industrielle du Midi et de l'Algérie, dont les abus risquent de ruiner nos vignes ? Nous ne saurions l'affirmer avec certitude. Mais il constitue un effort de bonne foi dont on doit se réjouir.

Pouvait-on faire mieux ? Pour le moment, dans l'ensemble, et étant donné qu'il faut trouver quelque chose d'acceptable par tous, cela n'est pas probable. Il y aura des améliorations à apporter à la loi. C'est ce qu'a compris le Sénat. Et cela a été en particulier l'avis des Sénateurs de Loire-Inférieure, MM. Linier, de Landemont, Saint-Maur, Babin-Chavay et de Dion. Ils ont unanimement voté la loi, et nous ont affirmé être prêts à étudier et à soutenir tous les amendements qui se révéleront nécessaires à l'usage. Les viticulteurs nantais ne peuvent que les remercier.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat des Agriculteurs.

Un Brin de Causette...



Tout les gazettes, à l'heure, ne parlons pu que de la banque, route allemande et chacun y va comme de juste de son commentaire, voulant indiquer un bon remède... même quand y connaissons rien. Père Jeannot s'y connaît point d'affaires des autres ; mais tout d'même, puisque not' gouvernement veut rétablir les finances du Reich, avec nos économies, on a ben le droit d'y placer son p'tit mot.

On dit que les Allemands n'ont pu de sous ! C'est possible ; mais alors pourquoi que les riches Allemands ont retiré leurs fonds pour les mettre à l'abri en Suisse ? pourquoi qu'ils ont construit des routes, des autodromes, des lignes de chemin de fer, des avions de « commerce » (pour nous bombarder un jour !) des grands paquebots, des usines de produits chimiques, des fabriques de tout sortes, pour nous inonder de leurs marchandises ?

A l'heure on dit aux épargnants français : — Vous avez eu tort d'être économes. Nous allons diminuer vos revenus pour les envoyer en Allemagne. — La crise des chemins de fer ? Vous paiez vos billets un peu plus cher, pour nous permettre de soutenir les chemins de fer du Reich. — Nos transatlantiques sont à fond de cale ? Ça ne fait rien, nous allons renflouer les compagnies allemandes... Même chose pour l'industrie et le commerce !

La question, ici, c'est point de discuter si nous avons intérêt, ou pas intérêt, à voir une Allemagne prospère — not' Bulletin agricole s'occupant point de politique — mais d'avoir si ce sont nos pauvres économies qui feront les frais de ce relèvement ?

Parait qu'après not' défaite de 1870 le grand général allemand Von Bismarck a dit à M. Thiers : « Vous avez 5 milliards à payer ; tant que le dernier franc ne sera pas versé, l'occupation de nos troupes continuera ! »

Ça c'était point y aller par quatre chemins. Nous avons versé les cinq milliards sans rouspéter (ça représentait ben 40 à 50 milliards de nos francs) ! alors qu'on sortait à peine des ruines de la guerre et de la Commune. Personne, comme de juste, n'a songé à nous aider, ni à intervenir auprès de nos ennemis !

En 1918, après l'armistice, qui c'est encore qui s'est débrouillé tout seul pour relever ses dix départements en ruines, sans demander l'aide de personne ? C'est le pauvre Français, par di ! Et en 1926, quand le franc valait pu deux sous, qu'on était sur le point de « crever le plafond », qui avait pu assez dans les Caissees pour payer le mois des fonctionnaires, qui c'est qu'étaient venu à not' secours, pour éviter la banqueroute, la ruine de la France ? Personne !!! pas même nos amis les Angliches et Américains, qui

Est-il donc impossible de défendre les Cours des Pailles et des Fourrages ?

La plupart de nos produits agricoles ont fait l'objet de longues et patientes études en vue d'empêcher l'effondrement des cours, et ont bénéficié, soit de mesures d'organisation prises par les intéressés, soit de mesures de défense et de protection prises par les Pouvoirs Publics.

Les pailles et les fourrages font exception. Pourquoi ?

Telle est la question, que je voudrais non pas résoudre, mais soumettre à l'examen des agriculteurs qui auront la patience de me lire.

Tout d'abord je reconnais volontiers, que la plus grande partie des pailles et fourrages est consommée par la culture. Mais faut-il en déduire, que le prix de vente de ces produits est sans intérêt pour notre agriculture ?

Certes quelques régions d'élevage sont importatrices de pailles et de fourrages. Dans d'autres régions le cultivateur consomme lui-même toute sa production. Mais il semble bien, que dans le plus grand nombre de cas, la vente de ces produits constitue une recette appréciable, qui dans les régions de culture intensive peut devenir très importante.

Il reste vrai que seules les régions importatrices pourraient se plaindre des cours élevés de ces produits, et qu'elles représentent dans le pays une infime minorité.

D'autre part on constate à l'examen des statistiques que, sans parler des prés naturels, herbages, pâturages et pacages, sur lesquels pourtant se récolte du foin, et dont la production représente une valeur annuelle d'environ 10 milliards, — les trèfles, luzernes, sainfoins et prairies temporaires, qui sont généralement récoltés en sec, représentent une production d'une valeur annuelle d'environ 5 milliards de francs.

On constate également que la production de paille de blé représente une valeur annuelle de 1 milliard 1/2, celle d'avoine de 500 millions, celle d'orge de 100 millions, soit un total de plus de 2 milliards.

Il est évident, que le pourcentage

moyen vendu au commerce reste difficile à fixer tant pour les pailles, que pour les fourrages. Mais il ne semble pas exagéré d'évaluer ce pourcentage à 1/10, ce qui donnerait un chiffre de vente de 700 millions.

C'est donc sur un total de ventes de plusieurs centaines de millions que nous voyons actuellement sévir un marasme complet.

N'y a-t-il donc rien à faire pour améliorer les conditions où elles se font ? Telle est la question qu'il est permis de se poser.

Sans rien vouloir affirmer sur un problème aussi complexe, je me bornerai à citer deux faits, qui tendraient à prouver qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire pour défendre les cours de nos pailles et de nos fourrages.

Le propriétaire d'une papeterie m'exprimait récemment son indignation en ces termes : « Je ne puis comprendre, disait-il, qu'on ose écrire sur du papier d'origine étrangère, soviétique ou autre, de belles tirades pour la défense des produits français. Qu'attendent donc les producteurs de pailles et de bois, pour s'entendre avec l'industrie de la papeterie dont la situation est difficile, afin d'établir un programme de défense commun, contre la concurrence étrangère ? »

Et à ce sujet une question se pose. Existe-t-il en France, une organisation agricole, qui se soit occupée de suivre avec précision le mouvement des entrées en douane de papier, de pâte à papier, et de bois de papeterie ? Vraisemblablement non. Et cependant n'y aurait-il pas des observations fort suggestives à faire de ce côté ?

Voici maintenant le second fait : Il existe actuellement un régiment de cavalerie d'une ville de province, et il n'est probablement pas le seul, où les cultivateurs sont payés pour livraisons sur place, 90 francs par tonne pour la paille de blé, et 180 francs par tonne pour le fourrage. Or, l'adjudicataire a soumissionné à raison de 220 francs pour la paille,

nous conseillent d'ouvrir not' bourse toute grande pour ces pauvres Allemands — qu'avons eu la gentillesse de nous faire la guerre !

Mais les Américains, eux, cherchent à retirer leurs capitaux d'Allemagne parce que ça sentent le brûlé. Et c'est nous qu'allons payer les milliards, pour relever nos anciens ennemis ? Nous n'avons pas assez casqué comme ça ? Allons, paysans de France ! va falloir trimer davantage pour faire prospérer ceusses qu'ont fait not' malheur...

MAITRE JEANNOT.

FAIRE LIRE CE BULLETIN C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS

Marius Capoulade, garçon coiffeur à Nice, apprend dans un journal qu'il hérite de plusieurs millions d'un Oncle d'Amérique.

Il s'embarque pour le Nouveau Monde ; mais...

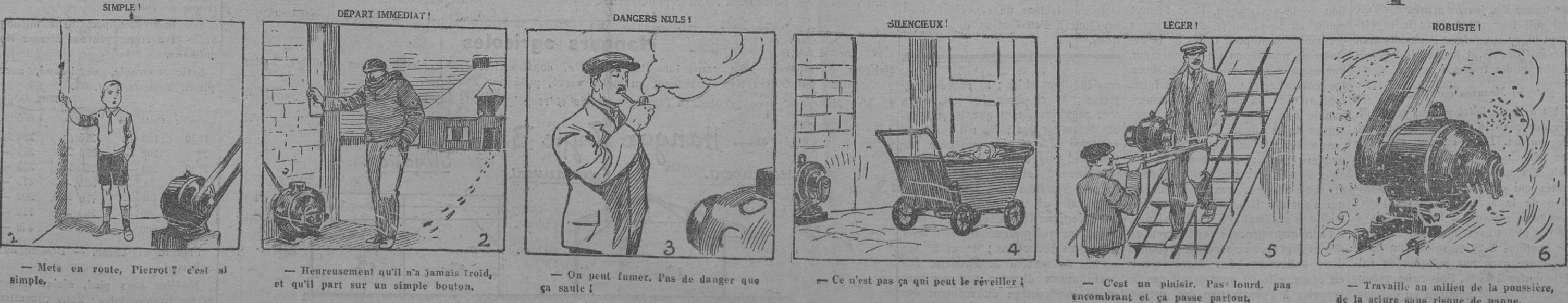
Vous l'apprendrez bientôt dans le gai et spirituel roman, pouvant être lu par tous :

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit par JEAN DE BARASC

qui fera la joie de nos lecteurs.

Quelques avantages des Moteurs Electriques



— Mets en route, Pierrot ? C'est si simple.
— Heureusement qu'il n'a jamais froid, et qu'il part sur un simple bouton.
— On peut fumer. Pas de danger qu'il saute !
— Ce n'est pas ça qui peut le réveiller !
— C'est un plaisir. Pas lourd, pas encombrant et ça passe partout.
— Travaille au milieu de la poussière, de la saie sans risque de panne.

